BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "Ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

Tableau d'assemblage des 42 planches au 1/1000

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

1re révision approuvée par délibération du Conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 0,2 0,4 0,6 0,8 1 Km

Echelle : 1 / 10000

Sources du fond de plan : Bordeaux Métropole - DGFIP Cadastre - mise à jour 2014

N

Le Bouscat
Lormont
Cenon
Bordeaux
Floirac
Bouliac

VP42
VP41
VP40
VP39
VP38
VP37
VP36
VP35
VP34
VP33
VP32
VP31
VP30
VP29
VP28
VP27
VP26
VP24
VP23
VP22
VP21
VP20
VP19
VP18
VP17
VP16
VP15
VP14
VP13
VP12
VP11
VP10
VP9
VP8
VP7
VP6
VP5
VP4
VP3
VP2
VP1

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

VP01

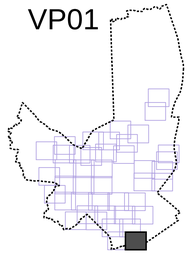

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

- Séquence urbaines
- Figures urbaines protégées
- Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

- Constructions protégées
- Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

- Emprise 100
- Emprise 50
- Emprise 0

Hauteurs autorisées

- Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale
- 9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)
- 12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

VP02

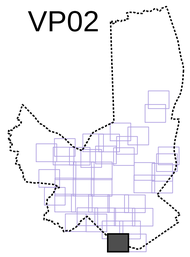

Communes concernées :
BORDEAUX

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

VP03

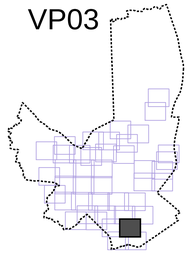

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

VP04

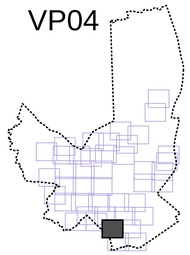

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

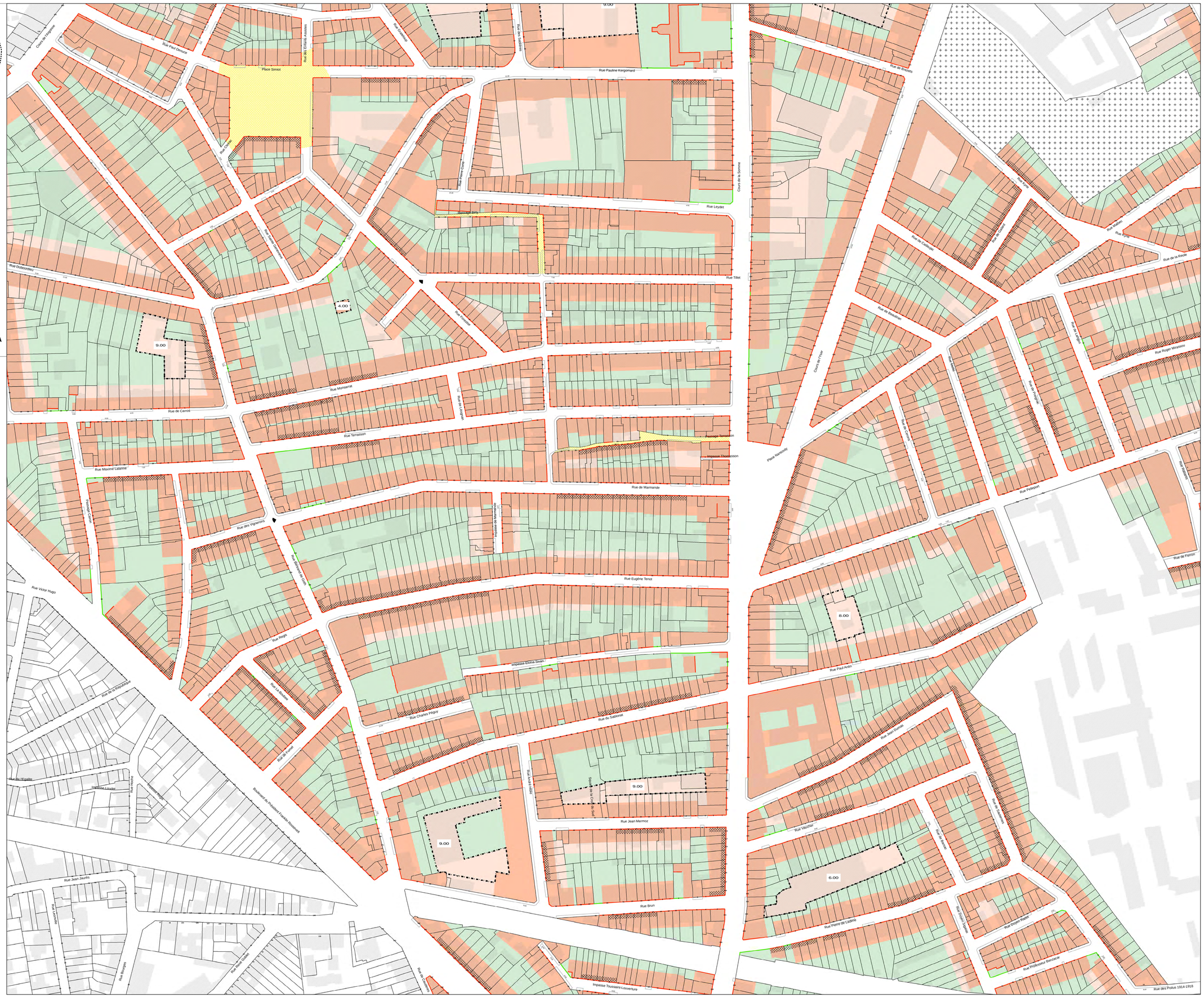
Place Simiot
Rue Paul Dérucin
Cours de Verdun
Rue Judaïque
Rue Pauline Kergomard
Rue Leyteire
Cours de la Somme
Rue Tillet
Rue Duburguetau
Rue Fondaudège
Rue Monsarrat
Rue de Cairos
Rue Terrasson
Rue Maxime Lalanne
Rue de Marmande
Rue des Vignerons
Rue Eugène Tenot
Rue Victor Hugo
Rue Rouge
Impasse Elvina Swan
Rue Charles Piquey
Rue du Sablonat
Rue Jean Mermoz
Rue Brun
Rue de Bègles
Rue de la Fusterie
Rue Jean Jaurès
Boulevard du Président Franklin Roosevelt
Rue Paul Antin
Rue Pierre de Lardrine
Rue Jean Dumas
Rue Vauzelle
Rue Professeur Remilace
Impasse Toussaint-Louverture
Rue des Poilus 1914-1918
Rue de Ferron
Rue de Bègles
Cours Pasteur
Rue Pelleport
Rue Roger Miraimou
Rue de la Rivière
Rue de Belleyme
Rue de Cursol
Rue de Lauris
Rue de Turenne
Rue Abbé de l'Epée
Rue Huguerie
Rue Lauriston
Rue Ausone
Rue Bouquière
Rue Bouffard
Rue Bellevue
Rue Bellevue des Coteaux
Rue Le Roulier
Rue des Faures
Rue Jean Hibler
Rue Bouquière
Rue de la Croix du Sud
Rue de la Croix du Mirail
Rue de Tauzia
Rue de Lalande
Rue de Bègles
Rue de la Vieille Tour
Rue de Saint-Genès
Rue de Lauris
Rue de Turenne
Rue de Cursol
Rue de Belleyme
Rue de la Rivière
Rue Roger Miraimou
Rue Pelleport
Rue Professeur Remilace
Rue des Poilus 1914-1918
Rue de Ferron
Rue Paul Antin
Rue Jean Dumas
Rue Vauzelle
Rue Pierre de Lardrine
Rue Duyen Rabet
Rue Duché Suaire
Rue de Tauzia
Rue de Saint-Genès
Rue de la Vieille Tour
Rue de Bègles

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

VP05

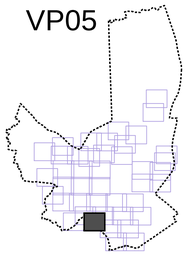

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

VP06

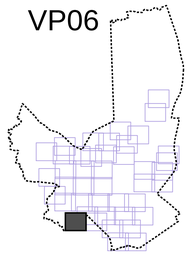

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

VP07

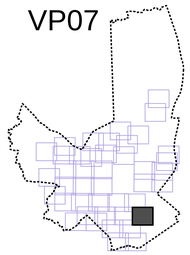

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

VP08

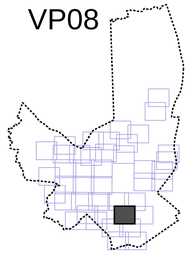

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

VP09

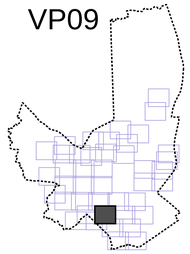

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

VP10

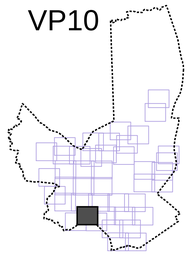

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

VP11

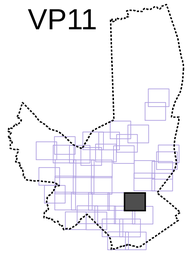

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

- Séquence urbaines
- Figures urbaines protégées
- Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

- Constructions protégées
- Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

- Emprise 100
- Emprise 50
- Emprise 0

Hauteurs autorisées

- Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale
- 9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)
- 12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

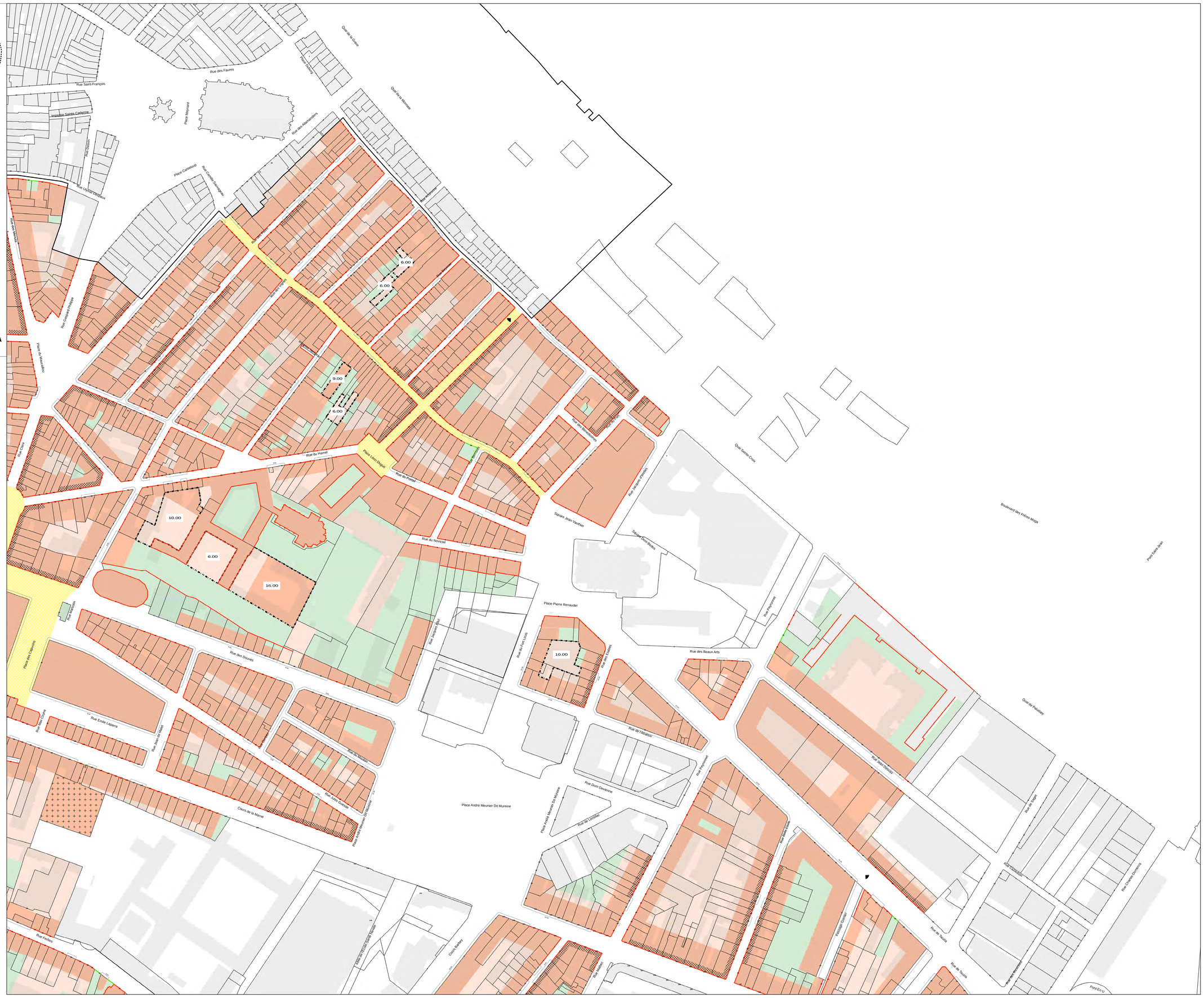

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

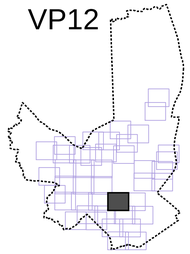

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

VP12

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

VP13

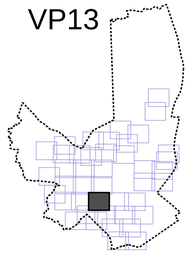

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

VP14

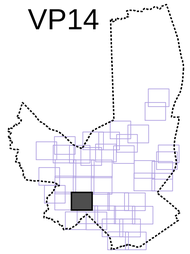

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

VP15

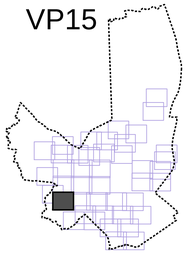

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

VP16

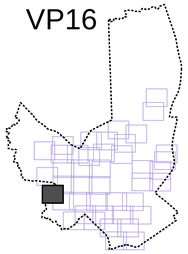

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

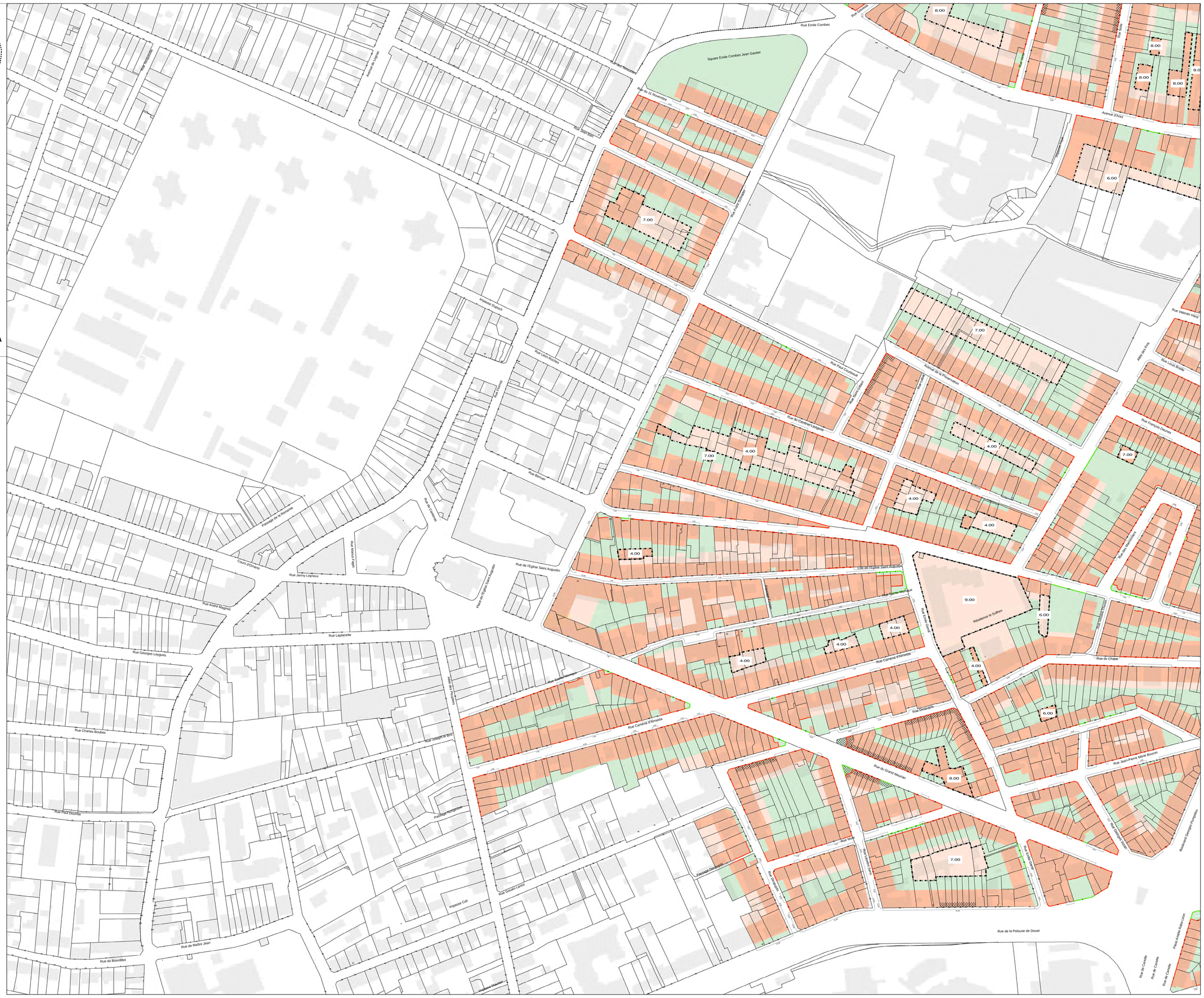

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

VP17

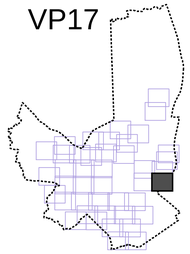

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

VP18

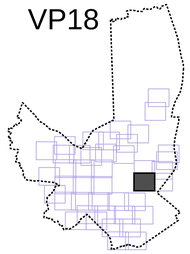

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

VP19

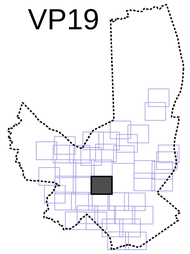

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

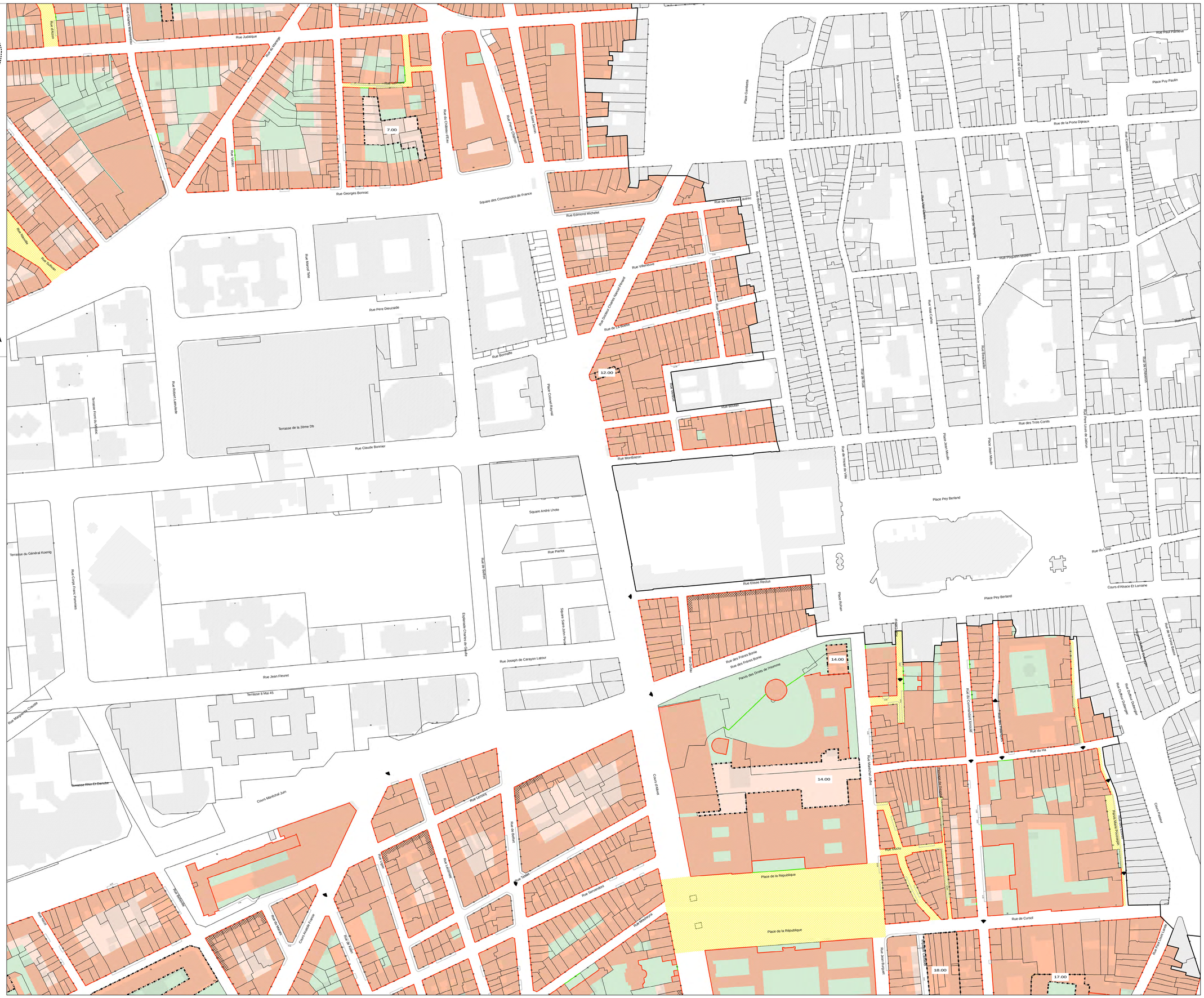
Rue Judaïque
Rue Valière
Rue Georges Bonnac
Square des Commandos de France
Rue Edmond Michelet
Rue de Toulouse Lautrec
Rue Villeneuve
Rue de la Porte Dijeaux
Place Puy Paulin
Rue Paul Bert
Rue Vital Carles
Rue Cuzacq
Rue Pouyalon Moderne
Rue Condillac
Rue Courbin
Rue Bonnaterre
Rue Pere Dieuzaide
Rue Bonnafé
Rue Claude Bonnier
Terrasse de la 2ème Db
Rue Robert Lafitteau
Terrasse Front du Médoc
Terrasse du Général Koenig
Rue Corps Franc Pommies
Rue Jean Fleuret
Terrasse 8 Mai 45
Rue Marguerite Crusse
Terrasse Rhin Et Danube
Cours Maréchal Juin
Square André Lhote
Rue Pierlot
Rue Joseph de Carayon Latour
Esplanade Charles de Gaulle
Square Saint-John Perse
Rue Elisee Reclus
Place Pey Berland
Rue des Trois Conils
Rue Ferrère
Rue Huguerie
Rue Lalande
Rue Lecocq
Rue Tastet
Rue Sénécharo
Rue Montesquieu
Rue Vieille
Rue Bouquière
Cours Alsace Et Lorraine
Rue du Loup
Rue Duburg
Rue Cursol
Place de la République
Rue Jean Burguet
Rue Paul Louis Target
Rue Ausone
Rue Sainte-Colombe
Rue Ornano
Rue Mautrec
Rue Bouffard
Rue Villa Primerose
Rue Duffour Dubergier
Rue Huguerie
Rue Fondaudège
Rue Sainte-Catherine
Rue Maucoudinat
Rue Mably
Rue Parlement Saint-Pierre
Rue Saint-Rémi
Rue Saint-James
Rue Saint-Siméon
Rue Saint-Sulpice
Rue Saint-Remi
Rue Saint-Jean
Rue Saint-Christoly
Rue Saint-Pierre
Rue Saint-Paul
Rue Saint-Simon
Rue Saint-Eloi
Rue Saint-Dominique
Rue Saint-Nicolas
Rue Saint-Vincent
Rue Saint-Laurent
Rue Saint-Germain
Rue Saint-Martin
Rue Saint-Michel
Rue Saint-Projet
Rue Saint-Siméon
Rue Saint-Sim

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

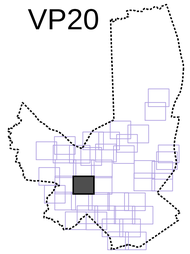

VP20

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

VP21

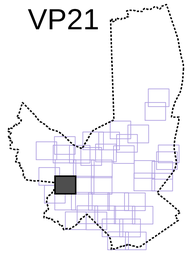

Communes concernées :
BORDEAUX

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

VP22

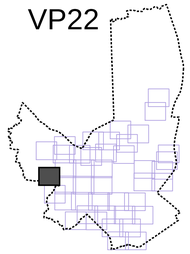

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

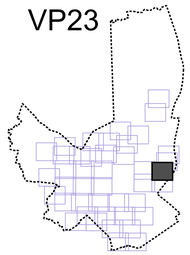

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

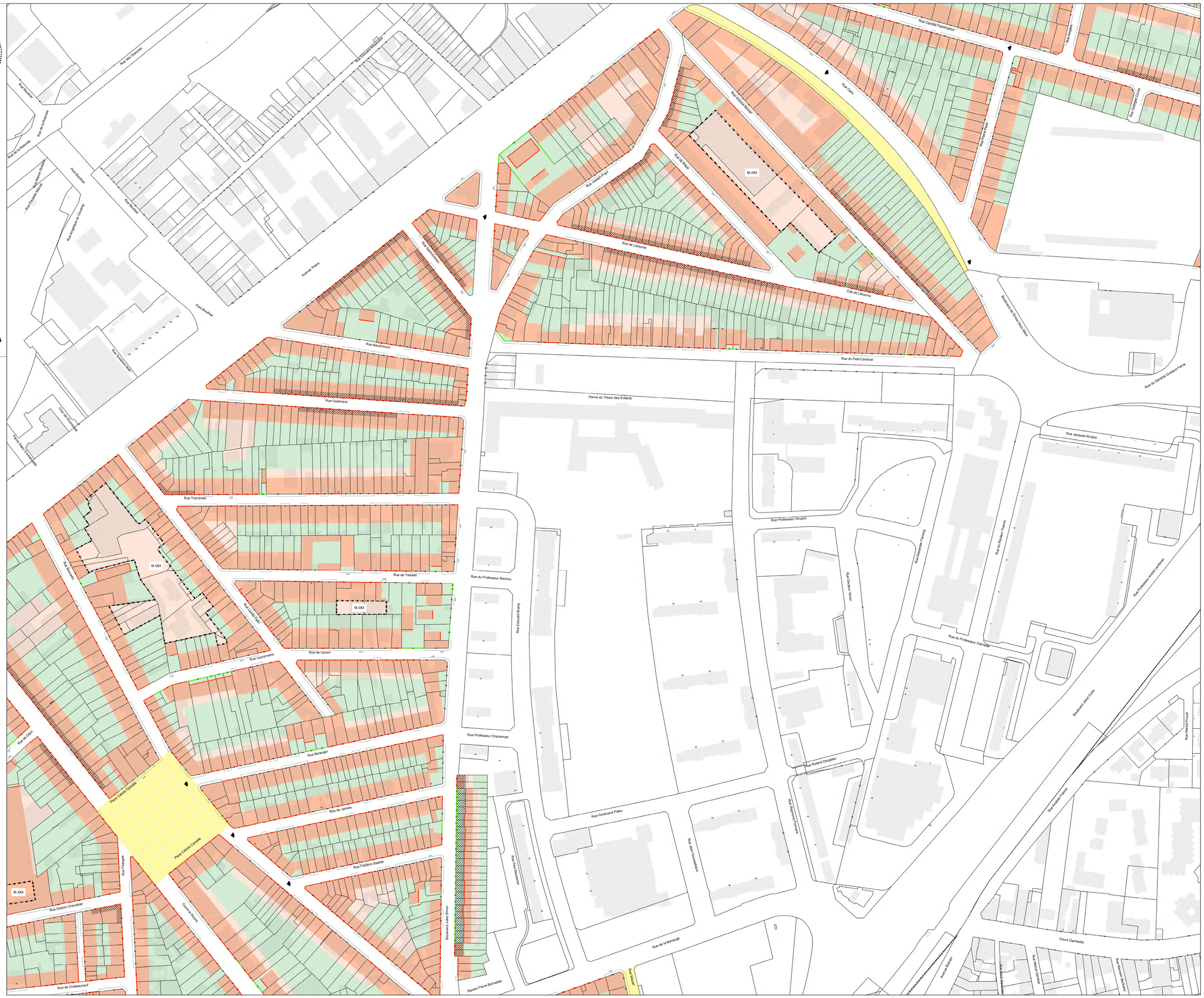

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

VP24

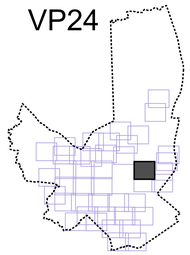

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

- Séquence urbaines
- Figures urbaines protégées
- Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

- Constructions protégées
- Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

- Emprise 100
- Emprise 50
- Emprise 0

Hauteurs autorisées

- Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale
- 9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)
- 12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

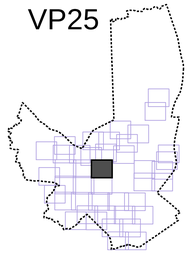

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

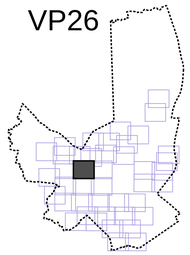

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

- Séquence urbaines
- Figures urbaines protégées
- Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

- Constructions protégées
- Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

- Emprise 100
- Emprise 50
- Emprise 0

Hauteurs autorisées

- Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale
- 9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)
- 12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

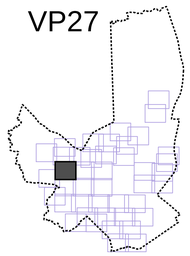

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

VP28

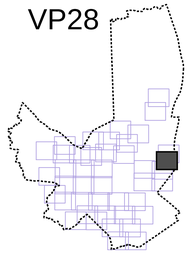

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

- Séquence urbaines
- Figures urbaines protégées
- Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

- Constructions protégées
- Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

- Emprise 100
- Emprise 50
- Emprise 0

Hauteurs autorisées

- Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale
- 9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)
- 12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

VP29

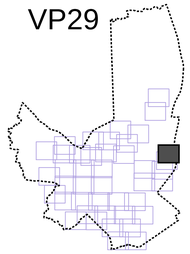

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

- Séquence urbaines
- Figures urbaines protégées
- Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

- Constructions protégées
- Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

- Emprise 100
- Emprise 50
- Emprise 0

Hauteurs autorisées

- Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale
- 9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)
- 12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

VP30

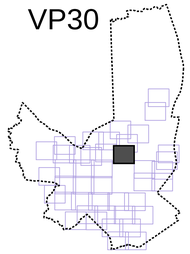

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

- Séquence urbaines
- Figures urbaines protégées
- Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

- Constructions protégées
- Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

- Emprise 100
- Emprise 50
- Emprise 0

Hauteurs autorisées

- Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale
- 9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)
- 12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

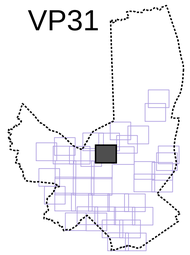

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

VP32

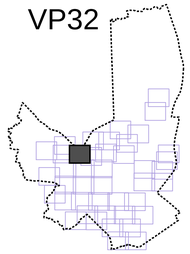

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

VP33

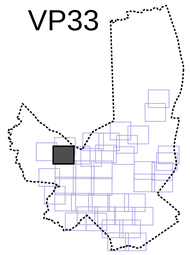

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

VP34

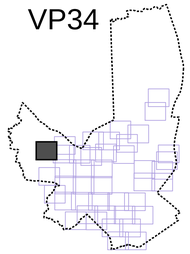

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)


Rue Godard
Rue du Petit Parc
Square Honoré d'Estienne d'Orves
Rue Masson
Rue Jean Cocteau
Rue du Vélodrome
Impasse Saint Amand
Impasse Dubos
Rue Tauzin
Avenue du Docteur Ledent
Rue Gabriel Lesgre
Rue Corey
Rue Belleville
Rue Joseph Brun
Rue Belloc Minvielle
Résidence Corey
Avenue Louis Barthou
Rue Jean Cross Espieux
Rue Jules Michelet
Rue Joseph Lynch
Rue Jules Bachelier
Place Cross de Lestonnat
Place de Lestonnat
Rue Poujeau
Rue Cloche Bonnet
Rue Gobineau
Place Martyrs Résistance
Rue Fernand Cazeres
Square Samuel Paty
Rue de l'Eglise
Rue Dumenge
Rue de la Chartreuse
Rue de la Doutrelle
Rue Henri Menard
Rue Camudde
Allée Boutaud Lagorn
Allée Serge Gainsbourg
Rue Gambetta
Allée Montesquieu
Impasse Petit Bert
Rue de l'Ecole Normale
Place de Lyon
Rue Achard Vivien
Rue des Conseillers
Rue Montesquieu
Rue Magnifique
Résidence Magnifique
Résidence les Trésors
Résidence la Chartreuse
Résidence du Domaine
Place des Trésors
Allée des Trésors
Rue Leblanc
Rue Gaillardet
Rue Richelieu
Rue Pierre Rodrigue
Rue Bellevue
Rue des Cahernes
Rue Lacaussade
Rue Charles Domercq
Rue Lalande
Rue Lamothe
Rue Lecocq
Rue Lauriston
Rue Bellevue
Rue Bellevue
Rue Bellevue

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

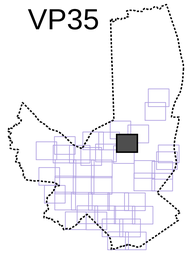

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

VP36

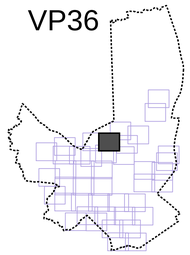

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre"
relatif aux zones
UP1 et UP2

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

VP37

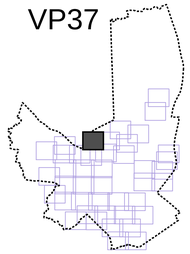

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

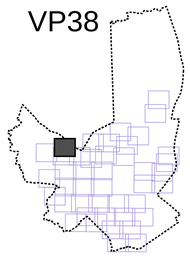

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

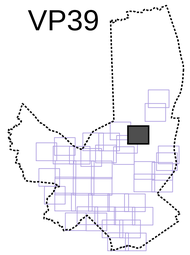

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

- Séquence urbaines
- Figures urbaines protégées
- Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

- Constructions protégées
- Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

- Emprise 100
- Emprise 50
- Emprise 0

Hauteurs autorisées

- Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale
- 9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)
- 12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

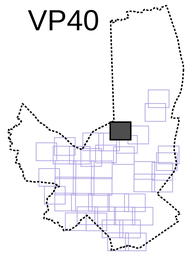

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

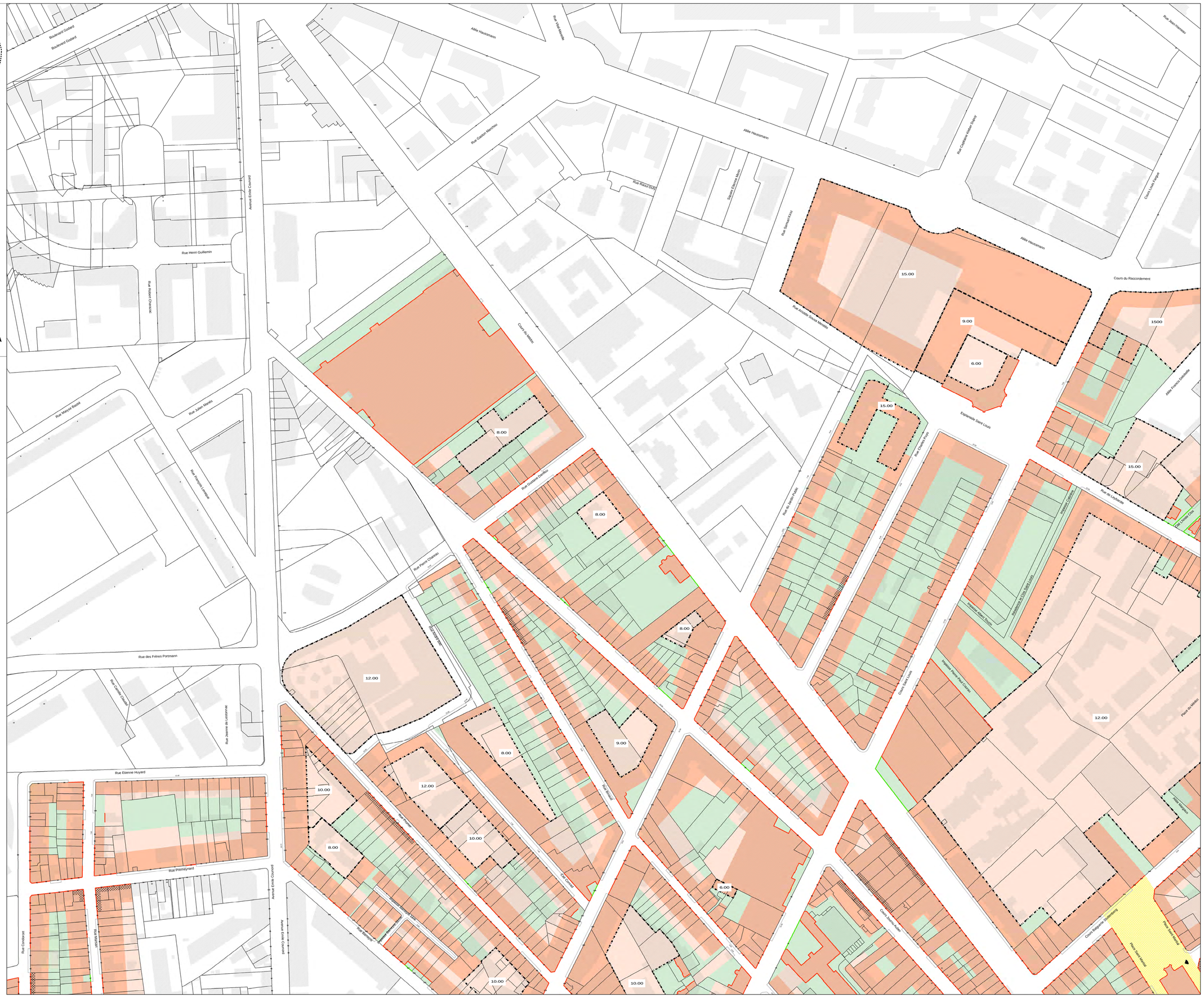

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

VP41

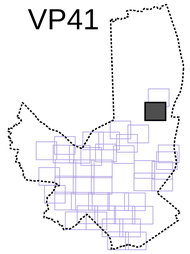

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

- Séquence urbaines
- Figures urbaines protégées
- Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

- Constructions protégées
- Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

- Emprise 100
- Emprise 50
- Emprise 0

Hauteurs autorisées

- Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale
- 9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)
- 12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

VP42

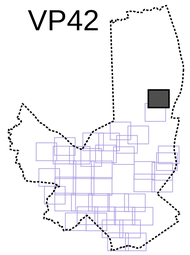

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Règlement
documents graphiques

plan "ville de pierre" relatif aux zones UP1 et UP2

VP43

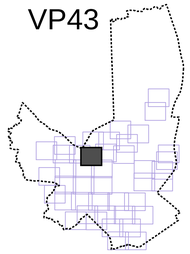

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU 3.1 BORDEAUX MÉTROPOLE

Communes concernées :
BORDEAUX

1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 11e modification du 02 février 2024

0 50 100 Mètres

Echelle 1 / 1000

N

Sources du fond de plan : DGFIP PCI 2024
Bordeaux Métropole - Le domaine public non cadastré et/ou le domaine ouvert à la circulation publique sont représentés en blanc (à l'exception d'une partie des lotissements).

Légende

limite du Site Patrimonial Remarquable

Ensembles urbains protégés

Séquence urbaines

Figures urbaines protégées

Perspectives urbaines protégées

Constructions ou éléments protégés

Constructions protégées

Eléments protégés (clôtures, portails, ...)

Emprises constructibles

Emprise 100

Emprise 50

Emprise 0

Hauteurs autorisées

Filet de hauteur de façade d'une construction soumise à la règle générale

9.00 Filet de hauteur autorisée (en mètres)

12.00 Périmètre d'application de la hauteur de façade (en mètres)